

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	17
Votants	22
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : S. Mercet, C. Seifert, R. Personnaz,
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, S. Manganelli, S. Tugler-Rossi, C. Liévin, S. Casabianca
Pouvoirs : P. Meylan donné C. Seifert, T. Eudes donné à N. Laks, M. Aragon donné à F. Aragon, Vilmint G donné à S. Pérou, S. Baud donné à M. Genoud
Absent : V. Roy
A été nommé secrétaire : F. Aragon

FINANCES-Indemnités de conseil allouées au comptable du trésor-exercice 2019

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la réglementation afférente aux indemnités de conseil allouées au comptable du trésor,

Considérant la base de calcul et le choix du conseil municipal de définir le montant de l'indemnité pour 2019,

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'affecter à Madame Gariglio de la Trésorerie de Saint Julien En Genevois, 50 % de l'indemnité proposée à savoir la somme de 326.14 € brut pour l'exercice 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,

